

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019**

**REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE**

**MASTER PROFESSIONNALISANT**

**MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION**

**Parcours *Gestion et Accompagnement des Publics à Besoins Spécifiques***

**(GAPS)**

**FACULTE DES LETTRES LANGUES ARTS**

**SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

## 1. INTRODUCTION

Le règlement des études se compose de deux documents : un document transversal établi pour l'ensemble des formations de l'Université de Corse et un document propre à votre composante à savoir la Faculté des Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales (FLLASHS).

Ces documents de référence régissent et accompagnent votre année universitaire. Le document transversal comprend un descriptif de la réglementation, des informations et des dispositions pédagogiques d'ordre général. Le présent document regroupe les dispositions pédagogiques spécifiques.

Les deux documents sont accessibles sur l'ENT. Tout étudiant de l'Université de Corse est sensé les consulter.

## 2. LES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

(Cf. Règlement des études transversal) :

**L'inscription administrative** est soumise pour tous les étudiants à une procédure de pré-inscription que l'étudiant doit effectuer sur le site internet de l'Université de Corse (eCandidat).

**Les inscriptions tardives seront autorisées du 24 septembre au 1er octobre 2018.**

**Lors de son inscription pédagogique** l'étudiant doit obligatoirement effectuer un choix au niveau des langues étrangères et des ACSEE pour pouvoir valider ces enseignements. Cette inscription est obligatoire pour pouvoir suivre et valider les enseignements. **L'étudiant doit procéder à son inscription pédagogique dès son inscription administrative et au plus tard le 28 septembre 2018 en renseignant une fiche de choix pédagogiques.**

**L'inscription en double cursus n'est pas autorisée pour les masters professionnalisants. En cas de double inscription en Licence/Master, le diplôme de Master sera considéré comme étant le diplôme principal.**

## 3. LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

**1) Le mode d'évaluation :** l'article L613-1 du Code de l'Education précise : « les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. »

Le mode d'évaluation **CCI ou CC + ET** et la nature de l'examen terminal (écrit, oral), le cas échéant, sont fixés dans les grilles d'enseignements et insérés dans le règlement des études.

Pour les enseignements soumis à une mixité des deux modes, les coefficients appliqués aux notes à la FLLASHS sont : **2/3 contrôle continu et 1/3 examen terminal.**

**Si Contrôle Continu intégral, l'évaluation se fera sous la forme de la moyenne de l'ensemble des contrôles continus effectués dans chaque enseignement. Chaque enseignant décide librement de la forme que prendra le contrôle continu de son enseignement (écrit, oral, etc.) et de sa fréquence. Chaque épreuve du contrôle continu devra impérativement faire l'objet d'un émargement, en cas d'absence à un contrôle continu la note de 0 sera attribuée.**

**Les étudiants qui bénéficient d'un régime spécial d'études ou dispensés d'assiduité (cf. point 2) seront évalués lors de la session d'examens finale.**

### DISPOSITIONS SPECIFIQUES :

**Les enseignants désignés par le rectorat pour suivre dans le cadre du MASTER GAPS, la préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive**

titulaires d'une licence ou d'un Master sont soumis au contrôle des connaissances et examens des UE2 et UE5. Les crédits correspondant aux autres UE de Master 1 seront attribués en reportant la note de 10/20 sur chaque élément pédagogique. Ces dispositions ne s'appliquent pas à d'éventuels auditeurs libres non titulaires d'une licence.

**Attention :**

La présence à l'ensemble des épreuves de contrôle des connaissances est obligatoire.

Toute absence à une épreuve doit être justifiée dans un délai de 7 jours après la fin des épreuves de la session concernée. Cette justification est soumise à l'appréciation du responsable de l'enseignement concerné, du responsable pédagogique de la filière, du Doyen de la FLLASHS et remis à la scolarité pédagogique. Aucune justification ne sera prise en compte après ce délai. Au-delà de ce délai, tout étudiant n'ayant pas justifié son absence sera considéré comme défaillant (DEF) à la matière, au semestre et à l'année.

En outre, la circulaire n° 2018-079 du 26/06/2018 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale précise que « En application des articles L. 612-1-1 (issu de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

De même, notamment dans le cadre d'un enseignement à distance, l'étudiant doit être régulièrement inscrit et assidu aux activités relevant de sa formation et rendre tous les devoirs prévus. »

**2) Régime spécial d'études et dispense d'assiduité : (Cf. règlement des études transversal) :**

Certains étudiants qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre **tout ou partie** des cours peuvent bénéficier du **régime spécial d'études**. Ils sont de ce fait dispensés d'assiduité et sont évalués par des contrôles terminaux. L'étudiant doit effectuer une démarche préalable de déclaration de sa situation qui permettra à la composante pédagogique de décider de la légitimité de la demande. **La demande de dispense écrite doit être déposée au service de la scolarité, accompagnée des documents justificatifs avant le 19 octobre 2018.**

**Les étudiants en situation de handicap :**

Les dispositions réglementaires permettant de bénéficier d'aménagements, notamment pour les examens, impliquent impérativement que les étudiants concernés prennent contact avec le pôle accueil et accompagnement.

**Les demandes doivent être effectuées au mois de juin pour les demandes de renouvellement, au début du mois de septembre pour les nouveaux étudiants et dès que possible pour une situation de handicap transitoire.**

**1) Le calendrier et le déroulement des examens :**

L'emploi du temps des examens terminaux et toutes les notifications de résultats sont affichés sur l'ENT. Il est rappelé que cette modalité est la seule légalement valide.

Seuls les étudiants **reconnus** comme dispensés d'assiduité recevront, de la part du service de la scolarité, une convocation à domicile pour les examens terminaux.

**Les examens sont organisés par semestre :**

**⇒ 1<sup>ER</sup> SEMESTRE :**

**La première session** d'examens se déroulera **du 7 au 18 janvier 2019.**

**La seconde session** interviendra **du 24 au 28 juin 2019.** Les examens se feront sous forme orale ou sous une forme appropriée permettant une évaluation rapide.

**Les résultats seront communiqués aux étudiants après délibérations sur l'ENT.**

**⇒ 2<sup>ème</sup> SEMESTRE :**

**La première session** d'examens se déroulera **du 20 mai au 29 mai 2019.**

**Les résultats seront sur l'ENT à l'issue des délibérations.**

**La seconde session** interviendra **du 24 au 28 juin 2019.** Les examens se feront sous forme orale ou sous une forme appropriée à une évaluation rapide.

**Les soutenances auront lieu du 03 au 07 juin 2019.**

**Les notes attribuées au mémoire dans la session d'examen sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un rattrapage.**

**Le déroulement des épreuves :**

Les épreuves écrites des examens terminaux rendues sur support papier sont anonymes.

Aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle d'examen avant que ne soit écoulé 1/3 du temps prévu pour cette épreuve. Aucun candidat retardataire ne sera autorisé à entrer dans la salle d'examen. Les candidats ne doivent pas en conserver à leur portée, ce qui constituerait une présomption de fraude. Il est demandé aux étudiants d'éteindre leurs téléphones et de déposer leurs affaires près du bureau de l'enseignant, de façon à ce qu'aucun soupçon ne vienne entacher le déroulement des épreuves.

Les documents ou matériels autorisés sont mentionnés sur les sujets (dictionnaires, dictionnaires bilingues, calculatrices, etc.). En l'absence d'indication, aucun matériel ou document ne sera autorisé.

**L'identité de chaque étudiant doit être contrôlée avant le début de chaque épreuve, la carte d'étudiant est donc OBLIGATOIRE ou la carte nationale d'identité avec l'attestation d'inscription à l'Université de Corse (téléchargeable sur l'ENT personnel).**

**Participation aux surveillances :**

**Il est rappelé que tous les enseignant(e)s en exercice sont tenu(e)s de participer à la surveillance des examens pendant toutes les sessions. Aucun(e) enseignant(e) ne peut être dispensé(e) de surveillance, sauf position statutaire de décharge, de congé ou déplacement dûment autorisé. Une fois le calendrier des surveillances établi, et en cas d'indisponibilité, il revient à l'enseignant(e) de se faire remplacer. Les enseignant(e)s de la discipline assurent prioritairement la surveillance des épreuves d'examens de leur discipline.**

L'étudiant qui remet un document écrit pour évaluation de ses connaissances (CCI ou CC+ ET) doit obligatoirement vérifier qu'il ne comporte pas de passage plagié. Il doit également citer ses

sources. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré (cf. règlement des études transversal).

#### **L'admission et la progression des études :**

En cas d'**absence justifiée**, la note est égale à 0, et la mention saisie est ABJ (absence justifiée). En cas d'absence non justifiée l'étudiant est considéré **défaillant sur la session, et la mention saisie est ABI (absence injustifiée)**. Cette notification entraîne la demande de remboursement de la bourse par les services du CROUS. Les étudiants, qui obtiennent la moyenne générale des unités d'enseignements de leur année d'inscription sont admis et autorisés de droit à s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année de master.

#### **Capitalisation – Compensation : (Cf. Règlement des études transversal) :**

L'année universitaire est organisée en semestres. Toute unité d'enseignement dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est acquise et capitalisée définitivement, entraînant l'acquisition des crédits européens correspondants. Les enseignements dans une unité d'enseignement (UE) se compensent entre eux, les UE se compensent entre elles et les semestres se compensent entre eux. **En cas d'échec, dans les Unités d'Enseignement non acquises, l'étudiant doit obligatoirement représenter toutes les matières dont les notes sont inférieures à 10/20.**

Les enseignements suivants ne peuvent faire l'objet d'aucun rattrapage :

- L'atelier d'initiation à la rédaction du rapport de stage (M1)
- Méthodologie de la recherche de stage (M1)
- Le stage (M1 et M2)
- Le suivi du projet de l'étudiant (M2)
- Mémoire de stage (M2)

## 2) VALIDITE DES DECISIONS DU JURY (Cf. règlement des études transversal).

## 3) MOBILITE DES ETUDIANTS :

**Les étudiants inscrits à la Fllashs peuvent s'ils le souhaitent effectuer un séjour d'études d'un semestre ou une année dans une université étrangère située dans l'Espace Economique Européen et partenaire de l'UCPP. L'étudiant se doit de prendre contact avec le Service des Relations Internationales dès la rentrée afin de connaître l'ensemble des démarches à effectuer en se rendant à la page suivante : [https://studia.universita.corsica/article.php?id\\_art=668&id\\_rub=152](https://studia.universita.corsica/article.php?id_art=668&id_rub=152)**

#### **Assistanat linguistique CIEP : (Cf. Service des Relations Internationales) :**

Ce programme offre à l'étudiant la possibilité de passer de 7 à 12 mois (selon le pays) dans un pays d'accueil à l'international en tant qu'assistant d'un enseignant ou chef de département de français d'un établissement scolaire, d'enseignement secondaire ou supérieur. La langue d'enseignement de l'assistant est le français. Programme ouvert aux étudiants de toutes les filières, se destinant plus tard à une carrière dans l'enseignement. Les étudiants de M1 désireux de partir à l'étranger en tant qu'assistant durant l'année universitaire doivent soumettre à leur directeur de recherche un dossier de 10 pages. Les

étudiants de M2, désireux de partir à l'étranger, en tant qu'assistant, durant l'année universitaire doivent valider le mémoire.

#### 4) LES EVALUATIONS DES STAGES :

##### 1) L'évaluation du stage en 1<sup>ère</sup> année :

L'évaluation consiste à la notation du **rapport de stage** lors la session d'examens du 2<sup>ème</sup> semestre. Deux exemplaires du document, un sur support papier et un en version numérique, devront être remis au tuteur pédagogique **dès le début de la session d'examen**. La note attribuée au rapport dans la session d'examen est définitive et ne peut faire l'objet d'un rattrapage.

**Tout travail plagié (tout ou partie) sera noté 0 par le jury qui pourra entamer une procédure de passage devant le conseil de discipline de l'Université.**

##### 2) L'évaluation 2<sup>ème</sup> année :

**Le stage** : L'évaluation consiste à la notation du **rapport de stage (coef.2)** lors la session d'examens du 2<sup>ème</sup> semestre. Le rapport de stage correspond à un document de 50 pages minimum, non compris la bibliographie, les documents et les annexes. Deux exemplaires du document, un sur support papier et un en version numérique, devront être remis au tuteur pédagogique **dès le début de la session d'examen**. La note attribuée au rapport dans la session d'examen est définitive et ne peut faire l'objet d'un rattrapage.

**Le mémoire** : **Le mémoire (coef.5)** correspond à un document de cent pages minimum non compris la bibliographie, les documents et les annexes. **Le sujet du mémoire doit être déposé en scolarité pédagogique au mois de décembre de l'année universitaire en cours.**

**Deux exemplaires du mémoire, sur support papier et/ou Informatique, devront être remis au directeur du mémoire au moins quinze jours avant la soutenance.**

La soutenance est prévue du **3 au 7 juin 2019** devant un jury composé d'au moins 2 membres dont le Directeur de mémoire de l'étudiant assisté d'un enseignant compétent dans le domaine considéré. Peuvent s'y adjoindre d'autres membres (enseignant chercheur, enseignant ou professionnel).

**Le mémoire constitue une épreuve spécifique. Dans le cas où celui-ci ne peut présenter devant jury son travail en temps voulu, une dérogation, soumise à l'appréciation du directeur de recherche et du Doyen, est possible. L'étudiant peut alors présenter son mémoire lors de la session prévue en fin d'année universitaire suivante, à la condition expresse de s'être à nouveau inscrit en M2.**

##### 3) Normes de présentation du mémoire : (Les étudiants doivent se conformer scrupuleusement aux consignes exposées ci-après).

1. Instruction concernant la longueur du mémoire de M2 GAPS : cent pages minimum non compris la bibliographie, les documents et les annexes.

##### 2. Mise en page

Le format est le modèle A4 (210mm x 297mm).

La page de couverture devra faire apparaître dans l'ordre ci-dessous les éléments suivants :

- Le nom de l'Université de Corse – Pascal Paoli ;
- Le prénom (en minuscules) et le nom patronymique (en majuscules) du candidat ;
- Le titre du mémoire (+ logo ou illustration) ;
- L'intitulé du Master ;
- Le prénom, le nom et la qualité du directeur de recherche ;
- L'année de rédaction.

La couverture est suivie d'une page blanche, puis de la page de « faux-titre » (réduit au titre du mémoire) et de la page de titre (identique à la couverture).

La page de titre peut être suivie de remerciements, ou immédiatement de l'introduction.

Il faut prévoir des marges suffisantes afin de permettre la reliure et une reprographie optimale.

**Haut/Bas de page** : 2,5 cm ;

**Gauche** : 3,5cm ;

**Droite** : 2,5 cm.

Le texte principal dans une seule police doit être rédigé en corps de caractère 12 et interligne 1,5 en mode justifié.

#### 4) Calendrier des stages :

<b>MASTER 1<sup>ère</sup> ANNEE</b>				
	<b>SEMESTRE</b>	<b>DUREE</b>	<b>PERIODE</b>	<b>EVALUATION</b>
<b>Gestion et Accompagnement des Publics à besoins Spécifiques (GAPS)</b>	<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	<b>3 semaines</b>	<b>Du 8 avril au 17 mai 2019</b>	<b>Rapport de stage (30 pages)</b>

<b>MASTER 2<sup>ème</sup> ANNEE</b>				
	<b>SEMESTRE</b>	<b>DUREE</b>	<b>PERIODE</b>	<b>EVALUATION</b>
<b>Gestion et Accompagnement des Publics à besoins Spécifiques (GAPS)</b>	<b>4<sup>ème</sup> semestre</b>	<b>4 mois</b>	<b>A compter du 21 janvier 2019</b>	<b>Rapport de stage Mémoire et Soutenance</b>

#### 5) La convention de stage :

**La responsabilité civile est obligatoire** pour tout étudiant qui effectue un stage en entreprise. **Un mois avant son départ en stage, l'étudiant doit être en règle.** Les formulaires sont à retirer sur le site Internet de l'Université de Corse, dès le mois d'octobre de l'année universitaire en cours. La convention de stage (3 exemplaires) dûment remplie et signée doit être parvenue à la scolarité **au moins un mois avant le début du stage.** **Tout étudiant qui n'aura pas**



**accompli ces formalités, ne sera pas autorisé à suivre son stage et ne pourra le valider.**

## 5 LES EVALUATIONS DES MEMOIRES :

### **1 Le compte rendu de recherche en master 1<sup>ère</sup> année (S2) :**

Le compte rendu de recherche correspond à un document de 40 pages minimum, non compris la bibliographie, les documents et les annexes. Il devra faire apparaître, de manière détaillée, l'objet de la recherche, le choix du corpus retenu et l'appareil critique. L'évaluation est prévue pendant la session d'examens du second semestre et ne peut faire l'objet d'un rattrapage. Deux exemplaires du document, un sur support papier et un en version numérique, devront être remis au directeur du mémoire lors de la session d'examens.

## 6 L'EVALUATION DES SEMINAIRES THEMATIQUES

En collaboration avec l'ESPE de Corse, un dispositif de séminaires thématiques sera mis en place au cours du semestre 3. A l'issue des deux séminaires thématiques du 1<sup>er</sup> semestre 2018, l'étudiant élabore un compte rendu critique à remettre aux enseignants ayant animé les séminaires. Les étudiants dispensés d'assiduité (salariés et alternants...) seront exemptés de cette évaluation et la note de leur mémoire écrit sera reportée en fin d'année universitaire.



## 7 GRILLE D'ENSEIGNEMENTS : Master GAPS 2018/2019

SEMESTRE 1					
ANNEES	N° UE	INTITULE UE	ENSEIGNEMENTS	Evaluation CCI ou CC+ET	Modalités d'examens
	1	UE 1 TC Méthodologie Coef 3 ECTS 5,5	Méthodes de recherche en SHS	CC+ET	ECRIT/ORAL
			Les processus de patrimonialisation	CC+ET	ECRIT
			Techniques de recherche documentaires	CC+ET	ECRIT
	2	Spécialité Coef 3 ECTS 20	Enjeux éthiques et sociétaux d'une éducation inclusive	CC+ET	ECRIT
			Approche juridique des institutions	CC+ET	ECRIT
			Histoire de la prise en compte du handicap.	CC+ET	ECRIT
			La relation école famille	CC+ET	ECRIT
			Développement de l'enfant et de l'adolescent	CC+ET	ECRIT
			Apprentissages scolaires et développement cognitif	CC+ET	ECRIT
			Adaptations des situations d'apprentissages et besoins éducatifs particuliers	CC+ET	Dossier
			Exercer dans une société inclusive comme personne ressource	CC+ET	Dossier
			Approche pluriprofessionnelle : le travail en réseau	CC+ET	ECRIT
			Théories, modèles et méthodes de l'empowerment. *	CC+ET	ECRIT
	3	Outils et méthodologie Coef 1 ECTS 4,5	Méthodologie de la recherche de stage	CC+ET	Dossier
			Atelier d'initiation à la rédaction du rapport de stage	CC+ET	Dossier
PEC : guide de l'entretien			CC+ET	ECRIT/ORAL	

SEMESTRE 2				
N° UE	INTITULE UE	ENSEIGNEMENTS	Evaluation CCI ou CC+ET	Modalités d'examens
4	Spécialité Coef 3 ECTS 8	Anthropologie du handicap	CC+ET	ECRIT
		Santé et handicap	CC+ET	ECRIT
		Sociologie du handicap	CC+ET	ECRIT
		Méthodes et outils de la recherche en sciences de l'éducation	CC+ET	
5	Spécialité/p ro Coef 3 ECTS 16	Apprentissage de la lecture : didactique, obstacles et facilitateurs.	CC+ET	ECRIT
		La construction des concepts mathématiques et scientifiques	CC+ET	ECRIT
		L'étayage des apprentissages. Méthodes et outils pour apprendre	CC+ET	ECRIT
		"Les éducations à" Formation de la personne et du citoyen.	CC+ET	ECRIT
		Difficultés du langage et troubles de l'appropriation des mathématiques et de la logique.	CC+ET	ECRIT
		Les troubles spécifiques du développement du langage oral: impact sur les apprentissages et réponses didactiques et pédagogies adaptées	CC+ET	ECRIT
		Les troubles de l'attention: impact sur les apprentissages et réponses didactiques et pédagogies adaptées	CC+ET	ECRIT
		Les troubles des fonctions exécutives: impact sur les apprentissages et réponses didactiques et pédagogies adaptées	CC+ET	ECRIT
		Les troubles spécifiques du langage écrit: impact sur les apprentissages et réponses didactiques et pédagogies adaptées	CC+ET	ECRIT
	Stage obligatoire 3 semaines /module filé	cf dispositions générales		
6	Outils et méthodologie Coef 1 ECTS 6	LVE au choix 1/3		
		Anglais	CCI	ECRIT
		Espagnol	CC+ET	ECRIT/ORAL
		Italien	CC+ET	ECRIT/ORAL
		Compte rendu de recherche	CF dispo géné	
	Corse	CC+ET	ECRIT/ORAL	

	Semestre 3	Evaluation CCI ou CC+ET	Modalités d'examens
<b>UE 7</b> <b>Coef 3</b> <b>ECTS 14</b>	Accompagnement du changement dans les organisations médico-sociales	CC+ET	
	Prévention des risques psycho-sociaux	CC+ET	Oral
	Qualité de vie et dépendance et éducation des aidants	CC+ET	Ecrit
	Schéma et modèle d'évaluation	CC+ET	Ecrit
	Stratégie éducative et troubles du spectre autistique	CC+ET	Oral
<b>UE 8</b> <b>Coef 3</b> <b>ECTS 11</b>	Situations d'accompagnement appliquées	CC+ET	Dossier
	Techniques de communication écrite	CCI	(Salariés)
	Techniques de communication orale	CCI	(Salariés)
	Vécu relationnel	CC+ET	Oral
<b>UE 9</b> <b>Coef 1</b> <b>ECTS 5</b>	ACSEE	Présentiel	
	Portefeuille d'Expérience et de compétence : le bilan de Compétences	CC+ET	ECRIT/ORAL
	Séminaires thématiques	CCI	
	Suivi du projet de l'étudiant	CCI	(Salariés)
	Semestre 4		
<b>UE 10</b> <b>Coef 7</b> <b>ECTS 30</b>	STAGE - MÉMOIRE		
	Conception du mémoire	cf dispositions générales	Dossier + Oral
	Stage professionnel 4 mois	cf dispositions générales	Dossier + Oral